



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE

## Plan d'urgence et de sécurité du

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque de 65 M.W situé au n° 1 Route katanda, quartier Mikuba, Territoire de kambove, société Comika SAS en République démocratique du Congo



MAI 2026

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| 1. INTRODUCTION ET INFORMATIONS GENERALES .....                         | 1  |
| 1.1 Objectif de la compilation .....                                    | 1  |
| 1.2 Champ d'application .....   | 1  |
| 1.3 Cadre légal et juridique national.....                              | 1  |
| 1.4 Normes et standards internationaux .....                            | 2  |
| 1.5 Principes de fonctionnement.....                                    | 3  |
| 1.6 Classification des interventions d'urgence.....                     | 3  |
| 2. Organisation et responsabilités en cas d'urgence .....               | 4  |
| 2.1 Organisations d'urgence.....  | 4  |
| 2.2 Responsabilités de l'équipe d'intervention d'urgence sur site ..... | 5  |
| 2.3 Responsabilités de l'équipe d'intervention d'urgence .....          | 5  |
| 2.4 exigences de manutention sur site .....                             | 6  |
| 3. Procédures d'élimination .....                                       | 7  |
| 3.1 Rapport d'information.....  | 7  |
| 3.2 Prise en charge initiale .....                                      | 7  |
| 3.3 Intervention d'urgence.....   | 9  |
| 3.4 Intervention d'urgence.....   | 10 |
| 3.5 Fin d'urgence.....  | 21 |
| 3.6 Post-traitement .....   | 22 |
| 4. Soutien d'urgence.....   | 23 |
| 4.1 Communication et information.....                                   | 23 |
| 4.2 Fournitures et équipements d'urgence .....                          | 23 |
| 5. Entraînement et exercices .....                                      | 24 |
| 5.1 Formation aux situations d'urgence .....                            | 24 |
| 5.2 Exercice d'urgence .....  | 24 |
| 5.3 Évaluation de l'exercice .....                                      | 24 |

|   |    |
|---|----|
| 6. Dispositions complémentaires .....   | 25 |
| 6.1 Révision du plan d'urgence .....    | 25 |
| 6.2 Formulation et interprétation ..... | 25 |
| 6.3 Mise en œuvre du plan.....          | 25 |

# Plan d'urgence

## 1. INTRODUCTION ET INFORMATIONS GENERALES

### 1.1 Objectif de la compilation

Ce plan a été élaboré pour améliorer et orienter la société Comika sas, le mécanisme d'intervention d'urgence en cas d'accidents liés à la sécurité de la production dans le cadre du projet intégré de production, de réseau, de chargement et de stockage de Comika en République démocratique du Congo, pour normaliser les procédures de gestion et d'intervention d'urgence, pour renforcer les capacités d'intervention d'urgence, pour prévenir et contrôler les catastrophes secondaires et dérivées, pour minimiser la propagation et l'expansion des accidents liés à la sécurité de la production et pour réduire le nombre de victimes, les pertes matérielles et l'impact social conformément à la réglementation en la matière.

Son objectif principal est de fournir les directives anticipées et les mesures destinées à être utilisées pour la prévention et la préparation, ainsi que pour la réponse aux éventuelles situations d'urgence. Les directives et procédures incluses dans ce plan sont élaborées pour respecter les réglementations en matière de sécurité en vigueur dans le pays, en fin de réduire les risques sur la santé humaine, les populations, les biens et services et l'environnement.

Une bonne organisation préalable, des mesures préventives, une formation adéquate et l'application efficace des procédures décrites dans ce plan ainsi que dans le plan de santé au travail et de sécurité de COMIKA SAS devraient contribuer à atténuer et à limiter les conséquences des opérations dangereuses au sein du site.

### 1.2 Champ d'application

Ce plan s'applique aux opérations de manutention sur site et aux interventions d'urgence en cas d'accidents liés à la sécurité de la production sur le site du projet photovoltaïque de **ComiKaSAS**.

### 1.3 Cadre légal et juridique national

Cette partie du plan d'urgence aborde les textes légaux et juridiques ainsi que la politique sectorielle en matière des explosifs en vigueur en République Démocratique du Congo et en rapport avec l'élaboration du présent plan. Sans oublier tout ce qui a trait à la protection des travailleurs, notamment la santé et la sécurité du personnel.

- La Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution en ses articles 53, 54 et 123 point 15 stipule les bases en matière environnementale et sociale. Il établit les droits et devoirs des citoyens ainsi que leurs activités à l'égard de la protection de l'environnement.
- L'Ordonnance-loi n°23/007 du 13 mars 2023 modifiant et complétant la Loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de

l'environnement fixe les principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, conformément à l'article 123 point 15 de la Constitution. Elle vise à favoriser la gestion durable des ressources naturelles, à prévenir les risques, à lutter contre toutes les formes de pollutions et nuisances, et à améliorer la qualité de la vie des populations dans le respect de l'équilibre écologique.

- Décret du 03 juin 1913 portant législation relative aux poudres ordinaires, aux substances explosives et aux engins meurtriers agissant par explosion, dans l'intérêt de la sécurité publique, la fabrication, dépôt, le débit, le transport, le mode d'emploi, la détention et le port des poudres ordinaires de toute autres substances explosives et d'engins meurtriers agissant par explosion.
- Décret n° 13/015 du 29 mai 2013 portant règlementation des installations classées dans son article 24 stipule que « Tout exploitant d'une installation classée soumis à autorisation élabore et met en œuvre des mesures de sécurité industrielle appropriées et établit un plan d'urgence décrivant les mesures nécessaires pour maîtriser les accidents industriels et limiter leurs conséquences pour l'environnement et la santé. Ce plan d'urgence est porté à la connaissance des autorités administratives compétentes et des populations avoisinantes ». C'est dans cette logique que la société **COMIKAS SAS** s'élance dans la prévention des risques, vu le type d'activités qu'elle exerce.

## 1.4 Normes et standards internationaux

### ➤ Normes OSHA applicables au projet

L'OSHA fixe et applique des normes visant à garantir des conditions de travail sûres et saines pour les hommes et les femmes qui travaillent. Au-delà de la simple conformité réglementaire, le respect des normes OSHA protège les travailleurs contre les risques mortels. Les risques pour la sécurité et les risques pour la santé au travail.

Les employeurs doivent fournir l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié à chaque employé lorsque cela est nécessaire. Cela comprend les masques respiratoires, les lunettes de sécurité, les écrans faciaux, les bouchons d'oreille, les gants de protection, les vêtements ignifuges, etc. Le fait de ne pas fournir les EPI appropriés peut placer l'employeur en violation des normes EU OSHA pour chaque employé.

Les employeurs doivent fournir aux employés une formation appropriée en matière de sécurité, soit en interne, soit par l'intermédiaire de tiers, afin de les préparer de manière adéquate aux dangers qu'ils peuvent rencontrer au travail. L'absence de formation adéquate en matière de sécurité peut placer les employeurs en violation des normes EU OSHA pour chaque employé.

Les employeurs doivent veiller à ce que toutes les zones utilisées pour le travail, y compris les sols de production, les salles de stockage et les surfaces de circulation, soient maintenues propres, ordonnées et sanitaires.

Les employeurs doivent s'assurer que toutes les surfaces de marche et de travail sont suffisamment solides pour supporter le poids combiné des travailleurs, des équipements et des machines situés dans la zone susmentionnée.

Les employeurs doivent veiller à ce que les employés aient accès à des points d'entrée et de sortie sûrs vers et depuis les zones de travail à pied.

Les employeurs doivent fournir des extincteurs portables et veiller à ce qu'ils soient facilement accessibles aux employés.

Les employeurs sont responsables de l'inspection, de l'entretien et de l'essai des extincteurs portatifs.

### **1.5 Principes de fonctionnement**

Un développement sûr et centré sur l'humain ; la vie avant tout et le sauvetage scientifique.

La prévention est la priorité absolue, avec une direction unifiée ; chaque unité est responsable et il existe une coordination entre les entreprises et les autorités locales.

### **1.6 Classification des interventions d'urgence**

En fonction de facteurs tels que l'étendue potentielle d'un accident de sécurité de production, Son degré de dommage, son impact et la capacité de l'unité à contrôler la situation, il est divisé en quatre niveaux du plus élevé au plus bas : niveau I, niveau II, niveau III et niveau IV, chacun correspondant à un niveau de réponse différent.

Réponse de niveau I : Correspond à un accident de niveau I, c'est-à-dire un accident qui cause ou peut causer un ou plusieurs décès, ou cinq blessures graves ou plus (y compris l'intoxication industrielle aiguë, voir ci-dessous), ou des pertes économiques directes supérieures à 3 millions de yuans.

Réponse de niveau II : Correspond à un accident de niveau II, c'est-à-dire un accident qui cause ou peut causer des blessures graves à une ou plusieurs personnes, mais à moins de cinq personnes, ou une perte économique directe comprise entre 1 et 3 millions de RMB.

Réponse de niveau III : Correspond à un accident de niveau III, c'est-à-dire un accident qui cause ou peut causer des blessures mineures à 3 personnes ou plus, ou des pertes économiques directes comprises entre 300 000 et 1 000 000 yuans.

Réponse de niveau IV : Cela correspond à un accident de niveau IV, c'est-à-dire un accident qui cause ou peut causer des blessures mineures à trois personnes ou moins, ou des pertes économiques directes inférieures à 300 000 yuans.

### **Information générale sur les éditeurs du plan d'urgence**

Ce plan d'urgence et de sécurité est recommandé par la compagnie minière de Kambove dans le cadre du projet de construction d'une centrale photovoltaïque, pour son élaboration la société KOMIKA SAS à recruter le bureau d'étude COCODEV Sarl en fin d'élaborer ce plan d'urgence.

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>denomination</b>             | <b>Société KOMIKA SAS</b>                               |
| <b>Responsable</b>              | <b>JING LI</b>  |
| <b>Raison sociale</b>           | <b>SARL</b>   |
| <b>Identification nationale</b> | 05-B0500-N53674D  |
| RCCM                            | CD/L'SHI/RCCM/14-B-1658                                 |
| N° IMPOT                        | A1100211S   |
| Adresse physique                | 1 Route kakanda,Q :Mikuba,<br>Kambove,Haut Katanga, RDC |
| Numero de contact               | <b>+243 802675301</b>                                   |

## **2.Organisation et responsabilités en cas d'urgence**

### **2.1 Organisations d'urgence**

Le projet photovoltaïque de **Comika SAS** a mis en place une équipe d'intervention d'urgence sur site, chargée d'étudier et de décider des accidents de production et de diriger la réponse d'urgence du projet en cas d'accident de production.

Les sous-traitants participant au projet doivent mettre en place des équipes d'intervention d'urgence et des groupes de travail conformément à ce plan, et sont responsables de la gestion de tous les aspects de l'intervention d'urgence en cas d'incident sur le site, doivent faire rapport en temps opportun à l'équipe d'intervention d'urgence du département du projet et effectuer des travaux de sauvetage d'urgence sous sa direction.

En fonction de leurs différents rôles dans les opérations de secours d'urgence, les membres de l'équipe d'intervention d'urgence sur place seront affectés par le chef d'équipe aux groupes de travail suivants : groupe de travail de secours d'urgence ; groupe de travail de coordination globale

; groupe de travail de secours médical ; groupe de travail de sécurité ; et groupe de travail de gestion post-catastrophe.

## **2.2 Responsabilités de l'équipe d'intervention d'urgence sur site**

Chargé(e) de suivre l'évolution de la situation sur le terrain, de réaliser des analyses et des évaluations des risques, et de formuler des recommandations en matière d'alerte précoce.

Responsable de la prise en charge et du signalement initiaux des accidents, de la mise en œuvre des instructions des autorités supérieures, de l'exécution des interventions à tous les niveaux, ainsi que de la gestion et du rétablissement post-accident, de l'évaluation des pertes et de la synthèse des enseignements tirés.

Responsable de l'organisation et de la conduite des exercices et des formations d'urgence afin de garantir que chaque employé et chaque poste connaissent les procédures d'urgence et les exigences en matière d'intervention.

Responsable de l'élaboration des plans de gestion sur site des accidents de sécurité liés à la production.

## **2.3 Responsabilités de l'équipe d'intervention d'urgence**

L'équipe de projet s'est méticuleusement divisée et préparée à intervenir en cas d'accidents liés à la sécurité de la production, en établissant une équipe d'intervention d'urgence dont les membres ont été désignés par le chef d'équipe, avec les responsabilités suivantes :

Équipe de secours d'urgence : Responsable des opérations de secours et d'intervention d'urgence sur le lieu de l'accident.

Groupe de travail de coordination globale : Responsable de la communication et de la coordination internes et externes en matière de réponse aux situations d'urgence, et de l'intégration des différentes ressources d'urgence.

Équipe de secours médical : chargée de prodiguer rapidement les premiers soins sur place aux personnes blessées, de contacter les établissements médicaux ou les centres d'urgence et de transférer les blessés vers les hôpitaux pour y être soignés.

Équipe de sécurité et de protection : chargée d'établir un périmètre de sécurité autour du site d'urgence, de maintenir l'ordre, d'assurer la fluidité du trafic pour les opérations de sauvetage, le transport du matériel et l'évacuation de la foule, et de prévenir les pertes humaines inutiles.

L'équipe chargée de la gestion des conséquences est responsable du réconfort, de la consolation et de l'indemnisation des familles des blessés et des personnes décédées.

## **2.4 exigences de manutention sur site**

En cas d'urgence, le personnel sur place doit faire preuve d'un grand sens des responsabilités et signaler l'incident au chef de projet dans les meilleurs délais.

Lors de l'intervention sur site, tous les services ont coopéré étroitement et ont fait preuve d'un fort esprit d'équipe, garantissant ainsi une gestion de la situation tendue mais ordonnée.

Lors de la gestion sur site, l'ensemble du personnel du projet et des différentes unités doit adapter les procédures aux situations particulières. Tous les membres de l'équipe, les machines, les équipements et les matériaux doivent obéir sans condition aux ordres et aux consignes du responsable ou des membres de l'équipe d'intervention d'urgence. Aucun retard ni refus n'est toléré.

Lors de l'intervention sur site, le responsable de l'équipe d'intervention d'urgence et les membres de chaque groupe de travail doivent rester sur place et adapter les mesures d'intervention d'urgence en temps opportun en fonction de l'évolution de la situation, afin d'élaborer un plan d'intervention plus adapté.

Lors de la gestion sur site, assurez-vous d'un soutien post-catastrophe adéquat, notamment en matière d'hygiène alimentaire et d'approvisionnement nutritionnel pour les travailleurs.

## **3. Procédures d'élimination**

### **3.1 Rapport d'information**

En cas d'accident de sécurité survenu lors d'une production et faisant des victimes, le responsable de l'unité concernée sur le site doit immédiatement organiser les premiers secours et les premiers soins afin d'éviter l'aggravation de l'accident et en informer immédiatement le bureau des urgences du département du projet.

Dès réception du rapport d'accident, le service des urgences a immédiatement informé le chef d'équipe des secours. Conformément à ses instructions, il a activé sans délai le plan d'intervention d'urgence spécifique à l'accident.

Un rapport d'accident doit comprendre : l'heure et le lieu de l'accident, un bref compte rendu de l'incident, le détail des victimes ou des dommages causés aux installations, les mesures déjà prises, ainsi que l'organisation, le nom, la fonction et le numéro de téléphone du déclarant.

### **3.2 Prise en charge initiale**

En cas d'accident de sécurité lié à la production, l'équipe d'intervention d'urgence sur site doit immédiatement activer le plan d'intervention d'urgence pour la prise en charge initiale et signaler la situation conformément à la réglementation en vigueur:

Établir un périmètre de sécurité en fonction de l'étendue de l'impact de l'accident afin de protéger les lieux de l'accident et les preuves connexes ; installer des panneaux de signalisation

aux limites du périmètre, mettre en place une régulation de la circulation sur les routes principales menant aux lieux de l'accident, évacuer le personnel non impliqué dans la gestion de l'accident, maintenir l'ordre sur les lieux de l'accident et réduire les pertes humaines inutiles.

La source du danger doit être rapidement maîtrisée. Des équipes de secours doivent être mobilisées pour rechercher et secourir les personnes sur le lieu de l'accident, prodiguer des soins médicaux aux blessés, surveiller le site afin de détecter toute fuite de matières dangereuses, de gaz toxiques ou nocifs, et prendre des mesures d'urgence en matière de soutien technique, de sauvetage et de protection de l'environnement.

Prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'accident de s'aggraver et d'entraîner des catastrophes secondaires ou dérivées ; organiser l'évacuation du personnel sur place ou prendre d'éventuelles mesures d'urgence avant l'évacuation, en fonction de la gravité de l'accident.

Avertir sans délai les unités et le personnel susceptibles d'être affectés par l'accident ; demander aux équipes de secours d'urgence voisines de participer aux opérations de sauvetage si nécessaire, et fournir aux équipes de secours d'urgence participantes les données techniques, les informations et les méthodes d'intervention pertinentes.

S'assurer que les équipes de secours puissent accéder au lieu de l'accident et que le transport pour l'évacuation du personnel et le transport du matériel ne soit pas entravé.

Adapter en temps opportun le plan de sauvetage sur place en fonction de l'évolution de l'accident.

Autres mesures de secours d'urgence prévues par les lois et règlements.

### **3.3 Intervention d'urgence**

En fonction du niveau déterminé par l'urgence, la réponse d'urgence est organisée en quatre niveaux : niveau I, niveau II, niveau III et niveau IV.

#### **(1) Procédures d'intervention en cas d'incident de niveau I, II et III**

En cas d'accident de sécurité de production de niveau I, II ou III, une intervention d'urgence de niveau I, II ou III sera activée respectivement.

L'équipe de construction a immédiatement informé le bureau des urgences du département du projet et a pris les premières mesures pour soigner les blessés et éviter l'aggravation de l'incident. Après réception du rapport d'accident, le bureau des urgences du département du projet a immédiatement informé le responsable de l'équipe d'intervention d'urgence du projet. Cette dernière a mis en œuvre les mesures initiales et a immédiatement informé la cellule de crise du département d'ingénierie internationale II. Sous la direction de l'équipe de gestion des urgences de l'entreprise, diverses opérations d'intervention ont été menées.

## **(2) Procédure d'intervention en cas d'incident de niveau IV**

Les incidents de niveau IV représentent une menace réelle pour la santé humaine ou pour l'environnement au-delà du périmètre du site, de nature telle que ce Plan doit être mis en œuvre en coopération avec d'autres Plans externes, cela nécessitera une coopération étroite entre les actions des équipes de secours de l'installation et les actions des équipes de secours d'urgence externes. Des exemples d'incidents de niveau IV peuvent inclure :

- Les déversements de matériaux, d'équipements, de produits chimiques ou de combustibles en transit vers le site ou vers la livraison des explosifs chez les clients ;
- Les incendies importants ou grosses explosions qui ne peuvent pas être contenus ou contrôlés avec les seules ressources du site et qui exigent des ressources d'intervention de secours d'urgence supplémentaires de la part de la communauté locale

\*L'unité de construction a immédiatement signalé l'incident au bureau de gestion des urgences du projet et a pris les premières mesures pour soigner les blessés. Le bureau de gestion des urgences du projet a ensuite informé l'équipe d'intervention d'urgence, qui a immédiatement déclenché les mesures d'urgence, coordonné ses actions avec les équipes de secours du projet, soigné les personnes légèrement blessées, sécurisé le site de l'accident, prévenu les accidents secondaires et indirects et limité au plus vite les conséquences négatives. Le bureau de gestion des urgences du projet a participé à l'enquête et au traitement de l'accident et a rédigé un rapport d'accident.

### **Schemas d'alerte et du niveau d'alerte**

Les tâches s'organisent de la manière suivante :

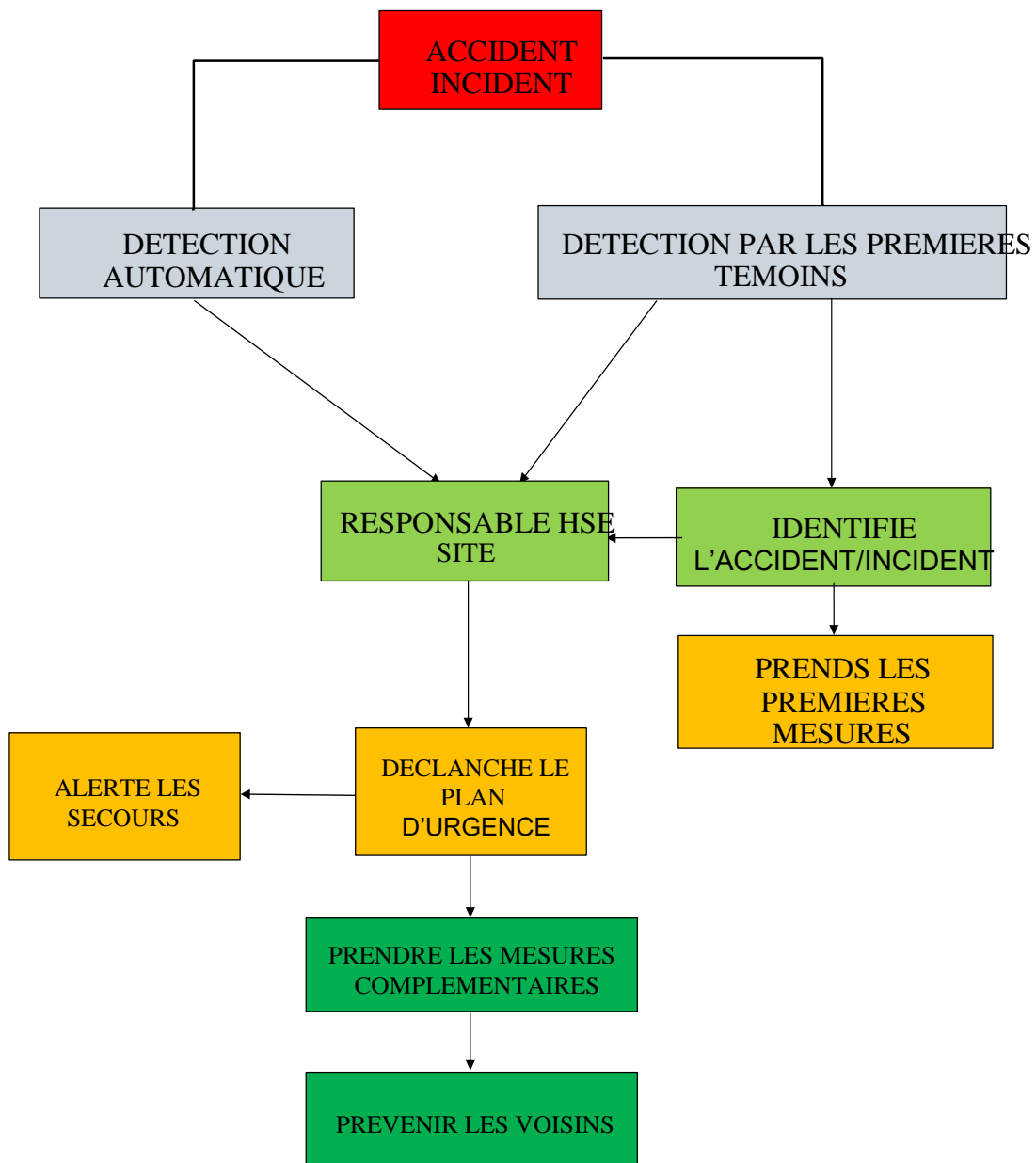


Figure 1. Schémas d'alerte

## 5. Quelques consignes de sécurité usuelle



Selon la norme ISO sur les couleurs et les signes de sécurité ([ISO 3864-1:2011](#)), *“il est nécessaire de normaliser un système permettant de donner des informations de sécurité qui s’appuie le moins possible sur l’utilisation de mots pour parvenir à la compréhension.”*

**Les panneaux et les symboles de sécurité sont utilisés comme des outils de communication de sécurité ils permettent de transmettre des messages, des instructions et des avertissements clairs sans utiliser trop de mots. Ils permettent d’accélérer le niveau de compréhension des individus, et sont particulièrement utiles dans les scénarios où une réponse rapide est nécessaire. Grâce à l’utilisation de supports visuels, les panneaux et les symboles de sécurité réduisent les risques d’accidents et sensibilisent aux dangers présents dans des zones ou des matériaux spécifiques. Ci-dessous les 4 principaux types de pictogrammes de sécurité au travail et leurs significations : Interdiction**

Le signe d’interdiction, également connu sous le nom de symbole “Non” ou “Ne pas”, est un type de symbole qui indique une consigne d’interdiction d’une activité. Elle vise à prévenir un comportement qui pourrait constituer un risque potentiel non seulement pour un individu, mais aussi pour la zone et ses autres occupants. Il peut aussi s’agir parfois de simples ordres directs pour des activités interdites. Ces signes sont caractérisés par une bande rouge circulaire avec une ligne diagonale descendant de gauche à droite dans un angle de 45 degrés. Il s’agit par exemple de l’ordre “ne pas fumer” ou “ne pas entrer”.

### Avertissement

Les panneaux d’avertissement, comme leur nom l’indiquent, sont des symboles qui communiquent des avertissements et informent les personnes de la présence de risques ou de dangers dans une zone. Ces dangers peuvent ne pas être apparents au premier abord, c’est pourquoi l’utilisation de ce type de panneaux permet d’attirer l’attention des personnes se trouvant à proximité. Cela peut varier mais les caractéristiques communes de ce symbole sont une bande jaune ou ambre en forme de triangle et un texte noir qui précise pourquoi il s’agit d’un danger. Il s’agit par exemple des panneaux d’excavation profonde et des avertissements de haute tension.

### Obligation

Le signe obligatoire est un symbole qui ordonne une action spécifique pour aider à se conformer aux exigences légales impliquant une entreprise ou une industrie. Elle vise à protéger les individus des dangers qui pourraient survenir si ces ordres n’étaient pas respectés. Elle est couramment utilisée dans les zones isolées où une précaution particulière est requise. Ces pictogrammes EPI obligatoires ont généralement une forme circulaire avec un fond bleu et un pictogramme blanc. C’est le cas, par exemple, des zones où le port du casque de sécurité et des lunettes de protection est obligatoire.

## **Urgence**

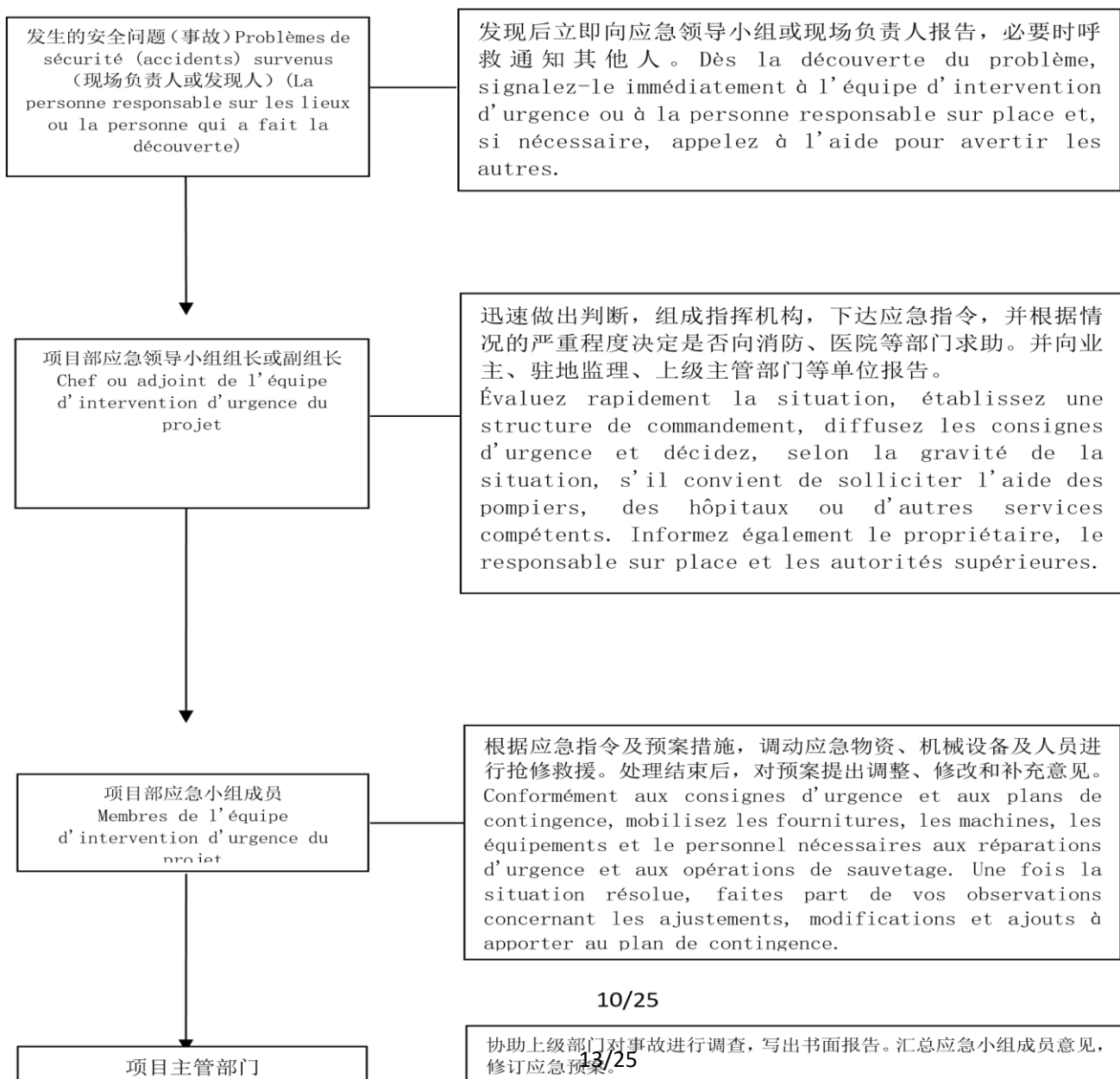
Les panneaux d'urgence sont l'un des types de symboles les plus courants, utilisés de manière générale et compris assez facilement. Il s'agit de symboles qui indiquent les portes et les sorties de secours, les voies d'évacuation et les panneaux qui dirigent vers les équipements de premiers secours ou d'urgence. Ces panneaux sont caractérisés par des formes rectangulaires ou carrées, un fond vert et un pictogramme blanc. Les exemples les plus courants sont les sorties de secours et autres voies secondaires utilisées en cas d'urgence.

Les pictogrammes du SGH sont des étiquettes graphiques qui communiquent le risque potentiel associé à un produit chimique spécifique et à une exposition non protégée à ses éléments. Il se caractérise par un symbole sur fond blanc, encadré de bordures rouges, et une imagerie qui présente distinctement la classification ou le type de danger potentiel auquel il se rapporte.

## ***Fiche des données de sécurité (FDS)***

Étant donné que la fiche des données de sécurité du produit principal utilisé par COMIKA SAS (Nitrate d'ammonium) est volumineuse, nous mettrons un lien pour le télécharger pour tous les utilisateurs.

### 3.4 Organigramme des interventions d'urgence sur site



### Mesures d'intervention d'urgence

| SL | Catégories d'événements                                | Mesures de prévention et surveillance   | Mesures de réponse   |
|----|--|---|--|
| 1  | effondrement de terrassement                           | <p>1) Réaliser les travaux de construction conformément au plan approuvé et conforme.</p> <p>2) Lors des fouilles de fondations profondes, désigner sur le chantier une personne responsable de la protection du talus, conformément au plan. Procéder aux fouilles par couches successives, puis, une fois le fond atteint, protéger le talus selon le plan afin d'assurer sa stabilité globale.</p> | <p>1) Le plan d'intervention d'urgence sur place a été déclenché. L'équipe de secours a neutralisé le danger et dégagé les matériaux accumulés sur le talus afin de prévenir tout nouvel éboulement.</p> <p>2) L'équipe médicale a dégagé les personnes ensevelies à mains nues pour éviter des blessures supplémentaires. Elle leur a prodigué les premiers soins sur place et a contacté les hôpitaux pour le transport des blessés vers des centres de soins complémentaires.</p> |
| 2  | Effondrement du Gabarit, effondrement de l'échafaudage | <p>1) Les travaux de construction doivent être réalisés conformément au plan de construction approuvé et conforme.</p> <p>2) Les grutiers doivent être certifiés pour la conduite des engins.</p> <p>3) Les échafaudages doivent être inspectés après de fortes pluies, avant et après les typhons, et avant la reprise des travaux.</p>  | <p>1) Déclencher le plan d'intervention d'urgence sur site. L'équipe de secours neutralisera le danger et empêchera tout nouvel effondrement.</p> <p>2) En cas d'effondrement d'un échafaudage, l'équipe de secours organisera le démontage et la sécurisation de l'échafaudage effondré par tous les échafaudiers afin d'éviter tout nouvel effondrement.</p> <p>3) Une fois la zone de l'effondrement secondaire sécurisée, l'équipe médicale organisera le</p>                    |

|   |                      |   |   |
|---|----------------------|---|---|
|   |                      |   | Déblaiement des débris pour les blessés afin d'éviter toute nouvelle blessure. Elle prodiguera les premiers soins sur place et contactera simultanément l'hôpital pour leur transport vers un centre de soins d'urgence.  |
| 3 | Impact d'objet       | <p>1) Le port d'un casque de sécurité est obligatoire pour accéder au chantier.</p> <p>2) Des dispositifs de sécurité pour les échafaudages et les bords de chantier doivent être installés au niveau de quatre ouvertures et de cinq bords adjacents.</p> <p>3) Des abris de protection doivent être installés dans les zones de construction, à proximité des bords et dans les passages.</p> | Le chef de l'équipe d'intervention d'urgence a organisé l'équipe de secours médicale sur place afin de nettoyer, bander et arrêter rapidement les saignements des blessés, tout en appelant simultanément l'hôpital pour qu'il les y envoie recevoir des soins d'urgence.   |
| 4 | Dommmages mécaniques | Les travailleurs ont reçu pour instruction d'opérer conformément aux procédures d'exploitation.   | <p>1) En cas d'accident mécanique, la victime ou la première personne découvrant l'accident doit appeler à l'aide et faire couper le courant au plus vite.</p> <p>2) Le responsable des secours doit organiser les blessés sur place, et l'équipe de secours doit les transporter rapidement sur une surface plane pour les soins nécessaires. Simultanément, appeler l'hôpital. Si des membres amputés sont découverts, les localiser immédiatement, les panser avec de la gaze médicale et les transporter à l'hôpital avec la victime.</p> |

|   |                    |  |   |
|---|--------------------|--|---|
| 5 | Blessure à la grue |  | 1) Le plan d'intervention d'urgence a été |
|---|--------------------|--|---|

|   |                     |  |   |
|---|---------------------|--|---|
|   |                     | <p>1) S'assurer que les équipements spéciaux ont été inspectés et sont en bon état de fonctionnement ; vérifier que tous les dispositifs de sécurité et interrupteurs de fin de course sont conformes et opérationnels.</p> <p>2) Les opérateurs doivent être formés, qualifiés et titulaires des certificats d'utilisation des équipements spéciaux.</p> <p>3) Renforcer les inspections quotidiennes des équipements spéciaux.</p> <p>4) Respecter scrupuleusement les consignes de sécurité relatives aux opérations de levage.</p> | <p>Immédiatement activé sur place afin d'éliminer les dangers potentiels, d'organiser l'évacuation du personnel et d'établir un périmètre de sécurité.</p> <p>2) L'équipe de secours a prodigué les premiers soins aux blessés et a contacté les hôpitaux pour obtenir de l'aide.</p>   |
| 6 | Chute d'une hauteur | L'échafaudage est clos et des mesures de protection sont en place pour les quatre ouvertures et les cinq bords.  | Rassemblez les blessés sur place. L'équipe de secours leur prodiguera les premiers soins. En cas de fracture, protégez la zone fracturée, utilisez une planche pour soulever la victime à plat et évitez toute aggravation de la fracture lors du levage et du transport. Appelez immédiatement les urgences ou conduisez la victime directement à l'hôpital. |

|   |                 |  |   |
|---|-----------------|--|---|
|   |                 |  |   |
| 7 | choc électrique | Les électriciens inspectent les installations électriques conformément au système d'inspection afin de garantir une utilisation sûre de l'électricité. | <p>1) Il existe trois principaux types d'accidents d'électrocution : le contact avec des fils électriques lors de travaux de construction, le déplacement imprudent de fils électriques sur les chantiers et l'utilisation d'une tension non sécuritaire pour l'éclairage.</p> <p>2) En cas d'électrocution, la première personne à découvrir la source du courant doit immédiatement couper l'alimentation. Utilisez des matériaux non conducteurs, tels que des</p> |
|   |                 |  | Bâtons ou des planches de bois, pour éloigner la victime du fil ou de l'appareil électrique. Placez la victime sur une surface plane et stable. Les secours doivent prodiguer les premiers soins immédiatement. Appelez les urgences ou transportez la victime d'urgence à l'hôpital.   |

|   |     |  |  |
|---|-----|--|--|
| 8 | feu | <p>1) Il est interdit de fumer sur le chantier.</p> <p>2) Appliquer strictement le permis de travaux à chaud et renforcer les inspections de sécurité incendie sur site.</p> <p>3) Élaborer un plan d'implantation des dispositifs de sécurité incendie pour le chantier et l'afficher dans la zone de construction, les zones de vie et les bureaux, à destination de tout le personnel.</p> <p>4) Chaque zone doit être équipée du matériel de lutte contre l'incendie requis.</p> <p>5) Zones clés de prévention des incendies : Des dispositifs de lutte contre l'incendie suffisants doivent être prévus à proximité de l'entrepôt de peinture. Cet entrepôt doit être entouré d'un espace dégagé et plat d'au moins 3,5 mètres de large, servant de voie d'évacuation pour les pompiers. Aucun obstacle ne doit obstruer cette voie.</p> | <p>1) Dès le début d'un incendie, le responsable sur place doit immédiatement mobiliser les moyens de lutte contre l'incendie à proximité et en informer le chef de l'équipe d'intervention d'urgence.</p> <p>2) Activer le plan d'intervention d'urgence sur site, en ordonnant immédiatement aux équipes de secours et médicales présentes de coopérer, de récupérer les extincteurs et de raccorder les sources d'eau pour la lutte contre l'incendie ; contacter le camion de pompiers le plus proche pour obtenir des renforts.</p> <p>3) L'équipe médicale doit installer un poste de secours temporaire dans une zone sûre à proximité du lieu de l'incendie, déplacer les blessés vers un endroit bien ventilé, leur prodiguer les premiers soins et solliciter une assistance médicale des hôpitaux en fonction de la gravité de leurs blessures.</p> <p>4) L'équipe de sécurité est chargée de recenser les personnes présentes sur les lieux et dans la zone environnante, d'assurer la sécurité des lieux, d'évacuer le personnel, de mettre en place des périmètres de sécurité, d'interdire l'accès à la</p> |
|---|-----|--|--|

|    |                 |   |   |
|----|-----------------|---|---|
|    |                 |   | <p>Zone dangereuse aux personnes et véhicules non autorisés et, si possible, de déplacer le matériel environnant.</p> <p>5) Les sept premières minutes après le début d'un incendie sont cruciales pour l'éteindre. Si ce délai est écoulé, il faut tenter de fuir les lieux de l'incendie.</p>   |
| 9  | exploser        | <p>1) Les produits chimiques dangereux doivent être stockés conformément aux « Règles générales pour le stockage des produits chimiques dangereux ».</p> <p>2) Pour les procédés impliquant l'utilisation de produits chimiques dangereux, veiller à ce que des instructions détaillées soient fournies aux travailleurs.</p> | <p>1) Un stockage et une utilisation inappropriés de matières inflammables et explosives, telles que les bouteilles d'oxygène, les bouteilles d'acétylène, l'essence et la peinture, sur le chantier peuvent facilement provoquer des explosions.</p> <p>2) L'équipe de secours et l'équipe de sécurité présentes sur le chantier doivent coopérer afin d'éliminer tout risque d'explosion secondaire, de maîtriser les sources d'inflammation, les combustibles et les comburants susceptibles de provoquer une explosion, et d'ordonner l'évacuation immédiate du site de l'accident. 3) L'équipe médicale doit prodiguer les premiers soins aux blessés et contacter l'hôpital pour obtenir de l'aide.</p> |
| 10 | coup de chaleur | <p>1) Organiser raisonnablement les temps de travail et de repos des employés ;</p> <p>2) Fournir aux employés une quantité suffisante d'eau potable et d'eau légèrement salée par temps chaud ;</p> <p>3) Fournir à chaque unité des médicaments pour prévenir les coups de chaleur et se rafraîchir.</p>                    |   |

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  |  |  | <p>1) Traitement des prodromes et des insolationes légères</p> <p>① Déplacez rapidement la personne victime d'un insolation dans un endroit frais et bien aéré. Surélevez sa tête et desserrez ses vêtements pour faciliter sa respiration et la dissipation de la chaleur.</p> <p>② Appliquez des serviettes humides sur la tête ou placez des poches de glace sur la tête, les aisselles et l'aîne. Si la personne peut boire de l'eau, donnez-lui-en abondamment avec un peu de sel.</p> <p>③ Si la personne a des difficultés à respirer, pratiquez le bouche-à-bouche.</p> <p>④ Interrompez temporairement le travail sur le lieu de travail, inspectez les installations de ventilation et de refroidissement et prenez des mesures efficaces pour réduire la température ambiante.</p> <p>2) Traitement des insolationes graves</p> <p>① Évacuez immédiatement la personne victime d'un insolation du lieu de travail et déplacez-la dans un endroit frais et bien aéré. Contactez les secours pour une prise en charge immédiate.</p> <p>② Interrompez temporairement le travail sur place, inspectez les installations de ventilation et de refroidissement du lieu de travail, identifiez la cause du coup de chaleur et prenez des mesures efficaces pour réduire la température ambiante.</p> <p>③ En cas de symptômes graves, organisez immédiatement le transport vers un hôpital.</p> |
|--|--|--|--|

|    |                               |  |   |
|----|-------------------------------|--|---|
| 11 | Empoisonnement et suffocation | <p>1) Les interventions en espace confiné doivent être réalisées en respectant scrupuleusement la procédure suivante : « ventilation d'abord, puis essais, et enfin opération ».</p> <p>2) La présence d'un superviseur est obligatoire pendant toute la durée de l'opération.</p> | <p>1) Avant toute intervention, assurez-vous d'une ventilation adéquate, effectuez les tests nécessaires et veillez à ce que les secouristes portent l'équipement de protection individuelle approprié;</p> |
|----|-------------------------------|--|---|

|  |  |  |   |
|--|--|--|---|
|  |  |  | <p>2) Éloignez la victime du lieu de l'accident le plus rapidement possible vers un endroit aéré, maintenez ses voies respiratoires dégagées et administrez-lui de l'oxygène sans délai si possible ;</p> <p>3) En cas d'arrêt respiratoire et cardiaque, pratiquez immédiatement une réanimation cardio-pulmonaire sur place et appelez les secours.</p> |
|--|--|--|---|

|    |                          |   |   |
|----|--------------------------|---|---|
| 12 | intoxication alimentaire | <p>1) Choisissez et identifiez soigneusement les aliments ; n'achetez ni ne consommez d'aliments toxiques, moisissus ou périmés.</p> <p>2) Faites bien cuire les aliments pour éviter qu'ils ne soient cuits à l'extérieur et crus à l'intérieur.</p> <p>3) Conservez et préparez les aliments crus et cuits séparément ; lavez et désinfectez les fruits et légumes avant de les consommer crus.</p> <p>4) Empêchez les insectes, les rongeurs et autres animaux d'entrer en contact avec les aliments.</p> <p>5) Réfrigérez les aliments pour limiter la prolifération microbienne.</p> | <p>Si plusieurs personnes présentent des symptômes anormaux tels que des vomissements ou de la diarrhée après les repas, informez-en immédiatement le chef de projet, appelez l'hôpital pour qu'il les y oriente et, simultanément, faites-leur boire abondamment pour stimuler leur estomac et provoquer des vomissements. Demandez à la cafétéria de conserver les restes alimentaires pour inspection.</p> |
| 13 | Maladies infectieuses    |   | <p>1) En cas d'épidémie, si un patient présente de la fièvre, des vomissements et de la diarrhée, appelez immédiatement l'hôpital et faites-le prendre en charge.</p> <p>2) Tout cas de fièvre doit être considéré comme</p>  |

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  |  | <p>1) Mettre en œuvre des mesures de prévention et de contrôle des maladies tropicales par le biais de la protection individuelle, de la vaccination, d'une alimentation saine, d'une activité physique accrue et d'une gestion environnementale responsable.</p> <p>2) Les employés seront vaccinés, notamment contre la fièvre jaune, avant tout voyage à l'étranger. Ils adopteront également des mesures de protection individuelle, telles que le port de vêtements à manches longues et l'utilisation de répulsifs anti-moustiques. Ils amélioreront leur condition physique et renforceront leur système immunitaire grâce à une activité physique régulière et à la pratique d'activités sportives.</p> <p>3) L'équipe du projet assurera une gestion efficace de l'hygiène alimentaire et de la logistique, fournira aux employés des équipements de protection et procédera à une lutte anti-moustiques régulière. Elle collectera des informations sur les maladies tropicales, organisera des formations sur la prévention et le contrôle de ces maladies et sensibilisera les employés. Avec l'aide et les conseils des responsables à tous les niveaux du siège, ces mesures seront mises en œuvre et améliorées progressivement afin de réduire le taux d'infection par le paludisme et la fièvre typhoïde parmi le personnel du projet et de</p> | <p>une suspicion de paludisme ; le patient doit alors se rendre rapidement dans un centre médical pour un dépistage.</p> |
|--|--|--|--|

|    |                       |   |   |
|----|-----------------------|---|---|
|    |                       | garantir sa santé.  |   |
| 14 | Accidents de la route | <p>1) Renforcer la formation à la sécurité routière des conducteurs de véhicules automobiles.</p> <p>2) Interdire strictement la conduite sous l'influence de l'alcool et renforcer l'inspection et l'entretien quotidiens du matériel routier.</p> | <p>1) En cas d'accident de la route, appelez immédiatement une ambulance et transportez les blessés à l'hôpital le plus proche pour qu'ils reçoivent des soins d'urgence.</p> |

|    |                          |   |  |
|----|--------------------------|---|--|
| 15 | Contrôle des inondations | <p>1) Mettre en œuvre des mesures de drainage adéquates sur le chantier, en tirant parti du terrain naturel pour améliorer les fossés de drainage dans chaque zone et assurer une bonne évacuation des eaux de crue ;</p> <p>2) Les installations temporaires sur le chantier doivent être réparées et renforcées pendant la saison des crues ;</p> <p>3) Renforcer l'inspection et la maintenance pendant la saison des crues.</p> | <p>1) En cas de catastrophe, le chef de projet doit immédiatement ordonner l'arrêt des opérations à tout le personnel présent sur le site. Le superviseur du site doit évacuer tout le personnel de la zone de travail et procéder à un comptage. 2) Compte tenu des prévisions météorologiques et des niveaux de précipitations, si la sécurité du matériel et des personnes est menacée, tout le matériel doit être immédiatement arrêté et l'incident signalé à la hiérarchie.</p> <p>3) En cas de victimes, le personnel sur site doit</p> |
|----|--------------------------|---|--|

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  |  |  | <p>Rapidement organiser son propre sauvetage et l'entraide avant l'arrivée des secours.</p> <p>4) Après une catastrophe, le personnel sur site ne doit pas se disperser. Sous commandement unifié, il doit garder son calme et évacuer vers une zone sûre ou un terrain plus élevé en empruntant l'itinéraire d'évacuation le plus proche.</p> <p>5) Si possible, se présenter rapidement au poste de commandement et à l'équipe de secours après avoir évacué la zone dangereuse.</p> <p>6) L'équipe de secours est chargée d'organiser le transfert des blessés vers l'hôpital ou de contacter les services d'urgence pour une prise en charge sur place. Avant l'arrivée des médecins, l'équipe de secours prodiguera les premiers soins aux blessés.</p> |
|--|--|--|--|

|    |                  |   |  |
|----|------------------|---|--|
| 16 | foudre           | <p>1) Des paratonnerres doivent être installés sur le site conformément aux exigences ;</p> <p>2) Des mesures de mise à la terre pour la protection contre la foudre des bâtiments et des équipements électriques doivent être mises en œuvre ;</p> <p>3) Les travaux en extérieur sont strictement interdits pendant les orages.</p> | <p>1) Déplacez immédiatement la personne blessée dans un endroit sûr. Si elle ne respire pas, pratiquez la réanimation cardio-respiratoire (RCR).</p> <p>2) En cas de blessure légère, emmenez-la à l'hôpital pour un examen. En cas de blessure grave, contactez l'hôpital pour qu'une ambulance soit dépêchée.</p> |
| 17 | Opinion publique | <p>1) Renforcer la formation du personnel et la communication, et interdire strictement la diffusion indiscriminée d'informations sur les différents événements organisés sur place ;</p> <p>2) Sensibiliser davantage à la Confidentialité ;</p> <p>3) Renforcer la surveillance du</p>  |  |

|  |  |  |   |
|--|--|--|---|
|  |  | réseau et encadrer l'opinion publique. | <p>1) Renforcer la veille et l'alerte précoce en matière d'opinion publique, et suivre l'évolution de l'opinion publique tout au long du processus ; analyser les caractéristiques et la portée de la diffusion de l'opinion publique, évaluer les risques et les effets indésirables potentiels, et déterminer le niveau de l'opinion publique. 2) Évaluer la situation de l'opinion publique, étudier le contenu, les méthodes et les contre-mesures de réponse, proposer des suggestions de gestion, et coordonner et négocier au plus tôt avec les médias concernés afin de leur demander de supprimer ou de modifier les sujets et les reportages pertinents.</p> <p>3) En fonction du niveau et de l'urgence de l'opinion publique, et en suivant les principes de « cohérence du message, exactitude et actualité, orientation positive et proactivité », prendre des mesures telles que répondre aux commentaires en ligne, réaliser des interviews d'experts, publier des commentaires en ligne, organiser des conférences de presse et accorder des interviews aux journalistes.</p> <p>4) Signaler au service de surveillance du réseau toute information délibérément diffamatoire ou malveillante susceptible de porter gravement atteinte à l'image, à la réputation et aux intérêts de l'entreprise. Parallèlement, il convient d'utiliser les voies légales pour engager la responsabilité juridique des éditeurs et diffuseurs d'informations et de les inciter à supprimer les informations litigieuses. Les personnes soupçonnées d'infractions et de délits seront poursuivies conformément à la loi.</p> |
|--|--|--|---|

### 3.5 Fin d'urgence

Les conditions de base pour mettre fin aux secours d'urgence suite à un accident de sécurité survenu lors d'une production sont les suivantes : la personne impliquée dans l'accident de sécurité est hors de danger ou ses blessures ont été traitées efficacement, et les mesures de suivi ont été correctement mises en place.

Une fois les interventions d'urgence de niveau I et II terminées, le bureau de gestion des urgences de l'entreprise propose la levée de l'état d'urgence. Après approbation par la direction et confirmation par le bureau de gestion des urgences de la Compagnie du Nord, l'état d'urgence est levé.

L'intervention d'urgence de niveau III a été menée à son terme et le bureau des situations d'urgence a proposé la levée de l'état d'urgence. Après confirmation par le bureau des situations d'urgence de l'entreprise et le responsable de l'équipe de pilotage, l'état d'urgence a été levé.

L'intervention d'urgence de niveau IV est terminée et l'équipe d'intervention sur place a mis fin à ses opérations. La fin de l'intervention d'urgence doit être signalée au service des urgences de l'entreprise.

Une fois la phase d'intervention d'urgence terminée, il convient de continuer à porter une attention particulière au traitement des accidents corporels jusqu'à ce que d'autres mesures correctives ne soient plus nécessaires.

### **3.6 Post-traitement.**

(1) L'équipe d'urgence du projet a organisé les départements concernés pour effectuer les demandes d'indemnisation auprès des compagnies d'assurance et des organismes de sécurité sociale conformément aux procédures.

(2) L'équipe d'intervention d'urgence du département du projet mobilise les services et unités concernés pour mener l'enquête et gérer l'accident conformément aux procédures établies. L'équipe de suivi communique avec la personne blessée ou sa famille afin de coordonner les suites de l'accident et transmet rapidement les informations pertinentes

(3) Résumer le travail d'intervention d'urgence pour l'accident, évaluer le plan, proposer des suggestions d'amélioration et réviser le plan.

## **4. Soutien d'urgence**

### **4.1 Communication et information**

: Les numéros de téléphone d'urgence du service des projets pour les accidents liés à la sécurité de la production sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

| <b>membre</b>                           | <b>Nom</b>    | <b>Téléphone</b> | <b>Emploi</b>  | <b>Remarque</b> |
|---|---------------|------------------|----------------|-----------------|
| Chef de groupe d'intervention d'urgence | Yang Jing     | +243-892892095   | Chef de projet |                 |
| HSE                                     | Zhang Qingxin | +243-894919400   | HSEM           |                 |
| véhicules d'urgence                     | Fiston        | +243-843436338   | conducteur     |                 |
| Salle médicale                          | Cheng Junge   | +243-853999726   | médecin        |                 |

## **4.2 Fournitures et équipements d'urgence**

(1) Risque d'effondrement : S'assurer qu'une certaine quantité de bois d'œuvre équarri, d'acier, de ciment, de sacs tissés, de gravier, de sable, etc., est stockée sur le chantier. Parallèlement, s'assurer qu'au moins une pelle mécanique est en bon état de fonctionnement et que la bétonnière est réparée au besoin afin de garantir son bon fonctionnement lors des moments critiques.

(2) Accidents d'incendie : La quantité, les performances, les spécifications et l'emplacement du matériel de lutte contre l'incendie doivent être conformes à la loi sur la protection contre l'incendie et aux réglementations de sécurité pertinentes afin de garantir que leurs performances et les compétences des utilisateurs sont bonnes ; les sources d'eau d'incendie doivent être facilement disponibles ; le sable d'incendie doit être facilement disponible et en quantité suffisante

(3) Accidents tels que blessures mécaniques, blessures liées au levage, chocs électriques : Le chantier de construction doit préparer un certain nombre de brancards, ainsi qu'un certain nombre d'équipements et de médicaments anti-inflammatoires et hémostatiques, et s'assurer qu'une partie du personnel comprenne les soins médicaux afin de prévenir les pertes importantes causées par des travaux de sauvetage tardifs.

Tous les stocks d'urgence sont mis à jour selon les besoins.

## **5. Entraînement et exercices**

### **5.1 Formation aux situations d'urgence**

L'équipe de projet doit organiser une formation sur le plan d'intervention d'urgence pour les unités et services responsables. Chaque unité et service doit élaborer des mesures appropriées sur la base de ce plan, répartir les tâches et les attribuer aux postes et au personnel concernés, et procéder rapidement à des séances d'information et de formation en cas de changement de poste ou de personnel.

### **5.2 Exercice d'urgence**

L'équipe de projet élabore un plan d'exercices et organise des simulations sur table ou des exercices à tir réel. Avant chaque exercice, les participants sont informés des procédures. Le contenu principal de l'exercice comprend les procédures d'alarme d'urgence, le commandement des opérations de sauvetage, la communication, le rappel des responsabilités et le sauvetage d'urgence. Le déroulement de l'exercice doit être filmé ou photographié afin de conserver les données visuelles.

### **5.3 Évaluation de l'exercice**

Une fois l'exercice terminé, les résultats doivent être évalués afin de vérifier son efficacité et d'analyser les éventuelles lacunes, dans le but d'apporter des modifications, des ajouts et des améliorations.

## **6. Dispositions complémentaires**

### **6.1 Révision du plan d'urgence**

Le plan d'intervention d'urgence sera révisé par l'équipe de rédaction des plans d'intervention d'urgence du département du projet dans les cas suivants :

1) Le système de commandement ou les responsabilités en matière d'intervention d'urgence ont été ajustés ;

2) Les lois, règlements, règles et normes sur lesquels il repose ont changé ;

3) Le rapport d'évaluation de l'exercice du plan d'intervention d'urgence doit être révisé.

### **6.2 Formulation et interprétation**

L'équipe de rédaction du plan d'intervention d'urgence du département des projets est responsable de la formulation et de l'interprétation de ce plan.

### **6.3 Mise en œuvre du plan**

Ce plan sera mis en œuvre à compter de sa date de publication.